

N° : DE/44/5.4/13.12.2021-1

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| Athen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 47 | Absents représentés : | 15 |
| Présents | 31 | Absente non représentée : | 1 |
| VOTANTS | | | 46 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 décembre 2021, après convocation légale reçue le 7 décembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Marc MOSSÉ, (pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Michel PERRAND, (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Cindy CLOP), Mme Emmanuelle ROCA, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gêrôme VIAU (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL).

Était Absente non représentée :

Mme Sandy GEIGER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Pascal GUILLAUME** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions du Président

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision n°154 du 29 octobre 2021 : Signature d'un marché concernant le diagnostic et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la ville de Sorgues avec le groupement d'entreprises Société EURYECE SARL mandataire, et PMH Prestations de Mesures Hydrauliques Co-traitant, ZI Bois des Lots – 10 Allée des Gonsards - 26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX. Le montant du marché s'élève à 149 520.00€ HT soit 179 424.00€ TTC.

Décision n°155 du 8 novembre 2021 : Signature d'un contrat de location d'une nacelle VL pour le service espaces verts des services techniques communautaires de Pernes-les-Fontaines avec la société REGIS LOC – 2319 chemin de saint gens - 84200 Carpentras. Le montant de la location s'élève à :

- Forfait mensuel : 2 500,00 € HT
- Adhésion risques circulation : 250,00 € HT
- Participation traitement déchets : 23,75 € HT

Le présent contrat prendra effet à compter du 15 novembre 2021 et ce pour une durée d'un (1) mois. Le contrat sera renouvelé, en cas de nécessité, par tacite reconduction.

Décision n°156 du 8 novembre 2021 : Attribution d'une subvention d'un montant de 55,00 euros au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur BACHINI Robert pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 422, Cours de la République à PERNES LES FONTAINES. Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur BACHINI Robert envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Décision n°157 du 8 novembre 2021 : Attribution d'une subvention d'un montant de 158,00 euros au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur SUFFREN Paul pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 18, Chemin des Ecoliers à BEDARRIDES. Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur SUFFREN Paul envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Décision n°159 du 9 novembre 2021 : Signature d'un marché N° 2021-16 avec la Société BLACHERE ILLUMINATION Z.I. des BOURGUIGNONS 84400 APT

Lot 1 : Acquisition d'illuminations

Montant minimum pour deux ans 30 000,00 € H.T.

Montant maximum pour deux ans 107 0000.00 € H.T.

Lot 2 : Location d'illuminations

Montant minimum pour deux ans 30 000,00 € H.T.

Montant maximum pour deux ans 107 0000.00 € H.T.

Le montant réel du marché sera le produit des prix unitaires et des quantités réellement exécutées.

L'accord-cadre a une durée de deux ans fermes, à compter de la délivrance de l'ordre de service. Aucune reconduction n'est prévue.

Décision n°160 du 15 novembre 2021 : Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel "FME Desktop Professional Edition" pour le service informatique de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec l'entreprise SARL VEREMES - 1225, avenue Eole, Technosud 2, 66100 PERPIGNAN. Le montant annuel du contrat s'élève à 400 € HT et prendra effet le 1^{er} Janvier 2022. Il est conclu pour une période de 1 an, renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite, soit une durée totale maximale de trois (3) années.

Décision n°161 du 18 novembre 2021 : Signature d'une convention de réservation de trois logements locatifs sociaux avec Grand Delta Habitat – Résidence « Les Boutières » à PERNES LES FONTAINES.

Décision n°162 du 18 novembre 2021 : Signature d'un marché n° 2021-22 portant sur une étude de faisabilité de la place du Portail Neuf, Notre Dame de la Rose à Pernes les Fontaines ,avec le groupement d'entreprises SARL TAKT PAYSAGE Mandataire, et SARL

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

C2i Conseil - Agence Isère - 147 bis, Cours Berriat - 38000 GRENOBLE. Le montant du marché s'élève à 7 811.38 € HT soit 9 373.65 € TTC. En cas de prestation complémentaire :
-Coût d'une réunion supplémentaire : 250 € H.T. soit 300 € TTC
-Coût d'une demi-journée supplémentaire : 250 € H.T. soit 300 € TTC

Décision n°163 du 19 novembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R486 Catégorie A et B de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 3 jours, dispensée du 22/11/2021 au 24/11/2021 pour un montant total de 1 960 € TTC.

Décision n°164 du 19 novembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R482 Catégorie F de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 4 jours, dispensée du 23/11/2021 au 26/11/2021 pour un montant total de 2 019 € TTC.

Décision n°165 du 19 novembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R482 Catégorie A-F d'un agent territorial de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 5 jours, dispensée du 29/11/2021 au 03/12/2021 pour un montant total de 980 € TTC.

Décision n°166 du 19 novembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R482 Catégorie C1 -A d'un agent territorial de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 5 jours, dispensée du 29/11/2021 au 03/12/2021 pour un montant total de 980 € TTC.

Décision n°167 du 19 novembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R482 Catégorie C1 et E de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 4 jours, dispensée du 30/11/2021 au 03/12/2021 pour un montant total de 4 038 € TTC.

Décision n°168 du 19 novembre 2021 : Annule et remplace la décision N°CC/44/4.1/2021-129- Signature d'une convention concernant la formation FIMO Marchandises d'un agent territorial de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation M ECF SUD PREVENTION SECURITE - MIN-Bât U2 – 135 Avenue Pierre Sémard Entrée par l'Impasse Charles Tellier – 84 000 AVIGNON. La formation est prévue pour une durée de 35 heures, dispensée du 15/11/2021 au 10/12/2021 pour un montant total de 1 825 € HT.

Décision n°169 du 22 novembre 2021 : Signature d'un contrat de service pour la mise en place d'un accès Internet à la déchetterie des Jonquiers située Route de Velleron à Pernes-Les-Fontaines avec la Société CORIOLIS TELECOM S.A.S. - 2, Rue du capitaine Scott CS 70917 75725 Paris Cedex 15 moyennant le coût suivant :

- Abonnement mensuel (en € HT / mois) : 350€ HT
- Mise à disposition et Paramétrage d'un routeur (en € HT) : 65€ HT

Le contrat prendra effet à compter de la date de mise en service de l'accès Internet, ce contrat est conclu pour une durée de Vingt-quatre (24) mois.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

Décision n°170 du 2 décembre 2021 : Signature d'une convention de réservation de six logements locatifs sociaux avec la SA d'HLM UNICIL – ZAC de Beaulieu – îlot E1 – à MONTEUX.

Décision n°171 du 2 décembre 2021 : Attribution d'une subvention d'un montant de 1 465,00 euros au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur SOUBEYRAN Jean pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 4, Chemin de la Roquette à BEDARRIDES. Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur SOUBEYRAN Jean envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Décision n°172 du 2 décembre 2021 : Signature d'un marché n° 2021-23 portant sur une étude de faisabilité de requalification de l'Avenue René CASSIN Commune de Monteux avec le groupement d'entreprises SARL C2i Conseil Mandataire, et SARL TAKT PAYSAGE co-traitant Agence de Lyon - Chemin de Taffignon 69630 CHAPONOST. Le montant du marché s'élève à 12 025.00 € HT soit 14 430.00 € TTC. En cas de prestation complémentaire :

-Coût d'une réunion supplémentaire : 350 € H.T. soit 420 € TTC

-Coût d'une demi-journée supplémentaire : 350 € H.T. soit 420 € TTC

Décision n°173 du 2 décembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R482 Catégorie A, C1, F et E de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 3 jours, dispensée du 15/11/2021 au 17/11/2021 pour un montant total de 3 360 € TTC.

Décision n°174 du 2 décembre 2021 : Signature d'une convention concernant la formation CACES R486 Catégorie B de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE. La formation est prévue pour une durée de 4 jours, dispensée du 06/12/2021 au 09/12/2021 pour un montant total de 2 080 € TTC.

Le Conseil communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le :

